

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 004-216/12/BC

**■ Attribution d'une subvention à l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE)
et approbation d'une convention**

DPEATSV 12/7865/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, MPM a approuvé le projet dénommé « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) et d'intervenir complémentirement aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007-2013) sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce cadre et sur l'axe « soutien à l'économie et à l'emploi », MPM soutient avec d'autres partenaires depuis 2008 la structuration du réseau associatif inter-entreprises sur Marseille Nord. Son but est de favoriser la création d'emplois sur son territoire ; promouvoir l'activité économique dans les quartiers du nord de Marseille et favoriser l'intégration des entreprises au cœur de ces quartiers.

Premier acte fondateur de la structuration, la création le 29 octobre 2009 de l'association Cap Au Nord Entreprendre dont les membres fondateurs et initiateurs sont l'association Arnavant (350 entreprises – 8000 emplois) et Entrepreneurs en Zone Franche EZF (6000 entreprises et 23 000 emplois).

Au-delà de ces deux partenaires, les statuts de CANE permettent l'intégration d'autres réseaux d'acteurs économiques présents sur le territoire. C'est dans ce contexte, qu'en 2011, l'association CANE a intégré la Fédération des Commerçants et Artisans des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille (FACAP).

En 2010 et début 2011, l'association Cap au Nord Entreprendre a décliné son plan action autour de quatre axes :

- développement et lisibilité du réseau : mise en place d'une stratégie de communication et développement d'outils de prospection, accueil des nouveaux arrivants, rencontres interentreprises,
- emploi : rencontre-débat Emploi Marseille Nord, participation au Forum emploi Marseille nord/ZFU, mise en place d'un portail emploi,
- environnement et développement durable : amélioration des conditions de transport en ZUS, groupement d'achats,
- culture : ambassadeurs culturels en entreprise.....

2012 va permettre de consolider et conforter la mise en place de ces actions.

Par délibération DEV 008- 591/11BC du 21 octobre 2011, MPM a acté une intervention de MPM sur une somme de 70 000 euros dans le cadre du programme 2011-2012 et a dans ce cadre approuvé une première subvention à CANE de 50 000 euros. Les 20 000 euros restant font l'objet de la présente délibération.

Le budget présenté s'entend sur une période homogène et cohérente en phase avec la nouvelle programmation FEDER sur ce dossier (octobre 2011 et fin décembre 2012).

Le programme prévisionnel de l'association Cap au Nord Entreprendre est toujours de 259 500 euros.

Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :

- Achats et charges extérieures liés aux actions	32 320 euros
- Frais de personnel	109 100 euros
- Frais de structure – achats et charges extérieures	118 080 euros

	259 500 euros

Ces montants seront financés comme suivant :

- FEDER	100 000 euros
- Conseil Régional- PRE	24 000 euros
- Communauté Urbaine MPM	70 000 euros
- autofinancement	60 000 euros
- fonds privés	5 500 euros

259 500 euros

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le versement au titre de l'année 2012 et dans le cadre du PO FEDER d'une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre, dont les modalités d'application sont définies par la convention ci annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ;
- L'appel à projet du PO FEDER 2007-2013 Axe 4-1 initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ;
- Le comité régional de programmation du 11 avril 2008 ;
- La lettre de Monsieur le Préfet de la Région PACA du 5 mai 2008
- La délibération DEV 008-591/11/BC du 21 octobre 2011

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la mise en œuvre d'une dynamique des associations d'entreprises en vue de favoriser l'emploi local, l'entrepreneuriat et l'ancrage territorial sur les quartiers du nord de Marseille
- L'intégration de cette opération au sein du programme opérationnel FEDER 4-1 porté par MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 20 000 euros à l'association Cap au Nord Entreprendre (CANE).

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Cap Au Nord Entreprendre (CANE).

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2012 – Chapitre 65 – Nature 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous-Politique B 320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI